

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 05 DECEMBRE 2011**

Présidence : M. Yves Filippozzi

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la Municipale, MM. les Municipaux, les membres du Conseil et le public.

L'appel fait constater la présence de 48 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Béatrice Christinat, Céline Morier, Tommasina Maurer, Gabrielle Muller, Martine Schläppi, Françoise Thiébaud et Laurence Zimmermann.

MM. Grégory Bovay, Romano Buob, Joël Buzer, Patrice Droz, Jean Dupraz, Carlos Herrero, Patrick Köhli, Alain Leresche, Jacques Reymond et Pascal Viénet.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.
Délai pour la séance du 05 mars 2012 : **le lundi 20 février 2012.**

Ordre du jour :

Point 8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère Anne Schiltknecht Morier déposée lors de la séance du 3 octobre 2011 est rajoutée.

Point 10. Motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis no 24/2011** concernant le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)
6. **Préavis no 25/2011** relatif au budget 2012 du Fonds Culturel Riviera
7. **Préavis no 26/2011** concernant le budget 2012
8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère Anne Schiltknecht Morier déposée lors de la séance du 3 octobre 2011

9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
10. Propositions individuelles et divers.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011**

La discussion est ouverte :

Le Président a reçu du Conseiller M. Alain Leresche une demande de modification de son intervention à la page no 41, au 2^{ème} paragraphe. Il faut lire ce qui suit : « ***Il s'est justifié en affirmant qu'il ne voulait pas donner de légitimité par un vote, quel qu'il soit, à un préavis aussi entaché de zoneS de flottement*** », en lieu est place de « Il s'est justifié que pour lui ce préavis n'avait aucune légitimité et il trouvait qu'il était entaché de zone de flottement ».

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal modifié de la séance du 7 novembre 2011 est accepté à la majorité des voix moins 4 abstentions, avec remerciements à son auteur.

3. **Communications du bureau du Conseil**

➤ **Représentations**

Le président a représenté le Conseil :

- Le 09 novembre à la présentation des infrastructures du CDIS les Pléiades ;
- Le 12 novembre à la soirée annuelle de la Chorale de St-Légier-La Chiésaz ;

La 1^{ère} Vice Présidente a représenté le Conseil :

- Le 19 novembre à la soirée annuelle de la Fanfare de l'automne.

➤ **Courriers**

- Le 10 novembre 2011 reçu un courrier du Bureau électoral cantonal, Département de l'intérieur, concernant l'organisation du 2^{ème} tour des élections au Conseil des Etats du 13 novembre passé.
- Le Groupe de solidarité St-Légier – Morareni, message de fin d'année 2011.

➤ **Informations**

Accompagné de l'huissier, le président a procédé le 11 novembre au scellement des urnes et au contrôle du procès-verbal du SPOP.

Dépouillement du 2ème tour des élections fédérales le 13 novembre.

21 novembre : participation du président en exercice à la rencontre annuelle (législature 2010-2011) de la confrérie des anciens présidents du Conseil communal.

Accompagné de l'huissier, le président a procédé le 25 novembre au scellement des urnes et au contrôle du procès-verbal du SPOP.

Dépouillement du 1er tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat le 27 novembre.

Résultats des élections Fédérales du 13 novembre 2011, second tour

- 2'891 électeurs inscrits à St-Légier
- Elections au Conseil des Etats du 13 novembre 2011

Le taux de participation était de 42.10 %.

Voix :

- Mme Isabelle Moret	594
- M. Guy Parmelin	531
- M. Luc Recordon	573
- Mme Géraldine Savary	642
- Eparses	3

Résultats des élections complémentaires au Conseil d'Etat du 27 novembre 2011, 1^{er} tour

- 2'890 électeurs inscrits à St-Légier
- Election au Conseil d'Etat du 27 novembre 2011,

Le taux de participation était de 35.05 %.

Voix :

- M. Emmanuel Gétaz	179
- M. Robert Gurtner	3
- Mme Béatrice Métraux	386
- M. Pierre-Yves Rapaz	388
- Eparses	1

4. Communications de la Municipalité

M. Alain Bovay, Syndic, lit la communication orale no 26-2011, qui dit :

« Opposition au permis de construire, concernant le projet d'exécution d'une plateforme de forage pour le captage d'eau de boisson dans la Veveysse de Fégire »

Le 28 mars dernier, le Conseil Communal a voté en faveur de la réalisation du futur captage d'eau de boisson dans la Haute Veveysse de Fégire, plus précisément aux Issalets.

Trois Associations se sont opposées lors de la mise à l'enquête pour l'obtention du permis de construire du futur captage.

Une séance de conciliation a été organisée le 23 août 2011. A la suite de laquelle, Helvetia Nostra, le WWF et Pro Natura ont décidé de maintenir leur opposition.

Ces organismes sont inquiets de l'impact de la pollution sonore et du trafic sur la faune pendant les travaux et exigent de nouvelles mesures dans le but de protéger notamment les amphibiens et les rapaces nocturnes.

Une analyse des demandes des opposants et les coûts nécessaires pour débloquer les oppositions est en cours. La Municipalité vous tiendra informés de l'évolution de ce dossier. »

Les Conseillères et Conseillers ont pris connaissance de la communication écrite de la Municipalité No 24-2011 – portant comme titre « Remplacement d'une conduite de distribution au chemin du Clos-de-Leyterand ».

M. Gérald Gygli, Municipal, lit la communication orale no 23-2011, qui dit :

« Projet d'extension du complexe scolaire du Clos-Béguin – Etape VI

Dans le cadre du projet de construction de l'étape VI du complexe scolaire du Clos-Béguin, des compléments ont été demandés à l'architecte mandataire, notamment l'adaptation de l'espace dévolu à l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers), pour un accueil continu. Cela a évidemment provoqué des suppléments d'honoraires pour la phase d'avant-projet.

Dès lors, les honoraires bruts de cette phase passent de CHF 180'000.- à CHF 218'000.-. »

M. Dominique Epp, Municipal, lit la communication orale no 25-2011, qui dit :

« Giratoire de Rio-Gredon et extinction nocturne de l'éclairage public

Lors de la dernière séance du Conseil communal du 7 novembre, à la question d'un Conseiller « Où en est le projet du giratoire du Rio-Gredon ? », la Municipalité répondait que ce projet, géré par le Service cantonal des routes, se réaliserait peut-être en 2013, mais qu'elle demanderait un entretien dans le but d'en accélérer la concrétisation.

Cet entretien, lors duquel la Municipalité a exposé ses multiples arguments rendant cette perspective difficilement acceptable, a permis de débloquer la situation. Afin de démarrer ces travaux au printemps 2012, le SR a proposé d'effectuer l'installation du chantier cette année encore, ce qui lui permettra de reporter les montants prévus à son budget 2011. Par ailleurs, malgré un coût bien supérieur au devis établi par le SR lui-même et sur la base duquel la participation des communes à hauteur de CHF 386'000.- a fait l'objet d'une convention, le SR s'est déclaré d'accord de considérer ce montant comme forfaitaire. Une première séance de coordination entre les mandants et l'entreprise est fixée à ce mercredi 7 décembre.

La démarche choisie par le SR met cependant la Municipalité dans l'embarras dans la mesure où elle engage implicitement les crédits nécessaires que le Conseil ne lui allouera que par le biais d'un préavis qui lui sera soumis pour la première séance du Conseil en 2012. Néanmoins, au vu des multiples interventions au sein de notre Conseil en faveur de cette réalisation depuis la dernière législature déjà, la Municipalité est confiante que le Conseil communal comprendra et soutiendra cette initiative.

Il est utile de préciser que :

- les communes de Vevey et Corsier ont donné leur accord pour une participation forfaitaire d'environ CHF 180'000.-, sous réserve de l'accord de leur Conseil communal respectif,
- des travaux non routiers à la charge exclusive de notre commune, essentiellement l'éclairage et l'arrosage de l'ordre de CHF 120'000.- doivent encore faire l'objet d'une évaluation détaillée,
- des travaux complémentaires sur des routes communales pourraient s'avérer nécessaires, en particulier sur la route du Pré-Au-Blanc.

Finalement, comme suggéré et avec l'accord du SR, la Municipalité a décidé de procéder à un essai d'extinction nocturne de l'éclairage public entre 23h et 5h sur les routes d'accès à l'autoroute, à savoir les secteurs route du Rio-Gredon, giratoire du Genévrier, routes de Hauteville et de St-Légier. La mise en œuvre se fera en principe au courant du premier trimestre

2012 en fonction de la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires. Cet essai s'inscrit dans le cadre du projet de dimensionnement de l'éclairage public sur le futur giratoire du Rio-Gredon. »

5. Préavis no 24/2011 concernant le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Rapporteur de la commission intercommunale de gestion : M. Guy Marti

Conclusions :

C'est à l'unanimité que la commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose, aux membres du Conseil :

- d'adopter le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

La discussion est ouverte :

M. Pierre-Alain Poletti constate que dans le budget 2012 il y a un poste de 1 Mio de francs pour rénover Stravinski, alors que cette rénovation a été faite et que l'inauguration a eu lieu le 1^{er} juin de cette année. Il estime qu'il s'agit plus d'une indemnisation après réalisation.

Est-ce que c'est chaque fois pareil pour chaque projet ?

M. Guy Marti réplique que le préavis Municipal est antérieur à 2010 à la Commune de Montreux. Il a été anticipé lors de la dernière législature, pour cause d'occupation de salle. Raison pour laquelle, ce montant figure dans le budget 2012. Il informe le conseil qu'un préavis intercommunal sera adopté par les dix communes.

La discussion est close.

Au vote, le préavis Municipal no 24/2011 est accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 1 abstention.

6. Préavis no 25/2011 relatif au budget 2012 du Fonds Culturel Riviera

Rapporteur de la commission intercommunale de gestion : M. Patrick Bays

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera recommande aux membres du Conseil :

- d'adopter le budget 2012 du Fonds Culturel Riviera.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis Municipal no 25/2011 est accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire.

7. Préavis no 26/2011 concernant le budget 2012

Rapporteur de la commission des finances : M. Eric Rochat

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances, recommande aux membres du Conseil communal :

- d'adopter le budget 2012 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 30'112'700.00
Recettes	<u>CHF 28'170'670.00</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF 1'942'030.00</u>

- d'adopter le montant pour emprunts et cautionnements, selon l'article no 143 LC :

Emprunts	CHF 78'000'000.00
Cautionnements	CHF 1'600'000.00

Le préavis 26/2011 sera traité de la manière suivante :

- A. remarques générales, page par page
- B. budget chapitre par chapitre + tableau en annexes

A. Remarques générales

p. 1 à 14

La discussion des remarques générales est ouverte :

M. Pierre-Alain Poletti se réfère à la page no 4, compte 110.3185. Il lit « ... des projets découlant de l'enquête de satisfaction du personnel. »

En quoi ces projets sont-ils liés au libellé du compte « Honoraires fiduciaire » ?

M. Alain Bovay, Syndic, réplique qu'il s'agit tout simplement d'honoraires. De ce fait, le libellé n'est pas changé.

M. Pierre-Alain Poletti se réfère à nouveau à la page no 4, comptes 210.4001 et suivants. Les recettes fiscales, la marge générale. Il constate que par rapport au budget 2011, celui de 2012 a une progression sur l'impôt des revenus des personnes physiques de 5 % et une amélioration de 12.5 % de l'impôt sur la fortune des personnes physiques. L'augmentation de la population est estimée à environ 1 % pour 2012, ce qui ne comprend pas tous les nouveaux contribuables mais également les naissances. Ces augmentations au budget lui paraissent très optimistes. En effet, le personnel de l'Etat de Vaud a reçu une communication que l'indice des prix à la consommation est négative depuis 2010. De ce fait, ils ne bénéficieront pas de l'indexation des salaires au 1^{er} janvier 2012, comme cela a déjà été le cas au 1^{er} janvier 2011. Les rentiers n'ont pas d'augmentation AVS et c'est de même pour les rentes LPP. Il y aura même une récession en 2012 avec une hausse de chômage et vraisemblablement un retard dans les rentrées fiscales voire même des diminutions.

Est-ce que ces chiffres optimistes sont-ils dus plutôt à l'effet de la bascule de 2 points d'impôt qui se trouve valorisé sur ce poste là ?

M. Alain Bovay, Syndic, réplique qu'il s'agit en effet de 2 points d'impôt, soit : 2 x CHF 253'000.00 qui viennent s'ajouter. Ensuite, selon les directives cantonales et les recommandations de l'Etat de Vaud, il y a été tenu compte d'une progression de 2 % au niveau des recettes fiscales (impôt sur les personnes physiques).

Pour ce qui est du faible taux d'augmentation de la population. Il faut savoir que les familles de 4 ou 3 personnes, se retrouvent plus que 2 quand les enfants s'en vont, ce qui représente une augmentation d'impôt.

Effectivement, il y a les 2 points d'impôt et les 2 % de progression justifiés par rapport à ces 5 dernières années, même si l'économie est dans une situation très tendue. Il a été tenu compte de l'impôt des personnes morales (sociétés), qui a été budgété à CHF 750'000.00 d'encaissement de recette. Alors, qu'à fin octobre 2011 il a déjà été perçu CHF 1'300'000.00. Pour 2012, il a été imaginé que ces recettes seront encore au-dessus de ces prévisions. En revanche, il se veut prudent car ces sociétés sont essentiellement dans des activités proches de la branche de la construction.

M. Jean-Luc Burgy revient sur la réponse que le Syndic a donnée à la première question du Conseiller M. Pierre-Alain Poletti, concernant le compte no 110.3185, libellé « Honoraires fiduciaire ».

Quel lien y-a-t-il entre des honoraires fiduciaire et l'enquête de satisfaction ?

M. Alain Bovay, Syndic, répond que les libellés existent d'année en année et que suite aux projets découlant de l'enquête de satisfaction du personnel, ces honoraires ont été mis dans ce compte. Ils serviront à améliorer et à continuer cette enquête ce qui permettra d'accompagner ces mesures. Il est vrai que ça peut prêter à confusion, raison pour laquelle une communication a été inscrite, afin d'éviter une mauvaise interprétation en pensant qu'il y a une augmentation des honoraires fiduciaire.

En ce qui concerne l'indexation soulevée par le Conseiller M. Pierre-Alain Poletti. Lors de l'établissement du budget il a été retenu un taux de 0.5 %, par rapport à la projection qu'il y a depuis plusieurs années au 31 décembre. Ce taux se réfère toujours à l'IPC. L'année prochaine, si l'indice est à 100, ça continue, en revanche s'il passe à 101, il a déjà été donné 0.5 %, il ne sera pas donné 1. Le taux de progression de 0.5 % représente une implication financière de l'ordre de CHF 7'000.00, ce qui est minime.

La discussion sur les remarques générales est close.

B. Budget chapitre par chapitre + tableau en annexes p. 15 à 53

1. Administration Générale p. 16 à 19

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier se réfère à la page no 17, compte no 102.4361, libellé « Remb. traitement/jetons de présence ». Elle constate un revenu de CHF 50'000.00 qui revient à la commune par le travail réalisé par Madame Antoinette Siffert, municipale, en qualité de représentante au Conseil intercommunal Association Sécurité Riviera. Elle relève que ce montant est un bienfait pour St-Légier-La Chiésaz et la remercie spécialement pour son travail.

M. Pierre-Alain Poletti se réfère à la page no 16, compte no 110.3050, libellé « Assurances maladie/accidents ».

Il constate qu'au budget 2011 il avait été provisionné CHF 18'500.00 et que sur 2012 il ressort un montant inférieur, soit : CHF 16'500.00. Comment expliquez-vous une baisse de ces primes

d'assurances, étant donné que les salaires sont en légère augmentation sur ces deux années, pour le même nombre de personnes ?

M. Alain Bovay, Syndic, réplique que le Boursier communal a négocié des nouvelles conditions d'assurance favorables pour la commune.

La discussion est close.

2. Finances **p. 20 à 21**

3. Domaines & Bâtiments **p. 22 à 33**

Pour les points 2 et 3 la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. Travaux **p. 34 à 39**

La discussion est ouverte :

M. Michel Mamin se réfère à la page no 34, compte no 430.3143, libellé « Entretien signalisation routière, route, éclairage, horodateurs ».

Qu'elle est la nécessité d'acquérir des horodateurs et radars pour CHF 100'000.00 ?

Il lui semble qu'il y a un point d'économie intéressant à réaliser sur ce poste.

M. Claude Schwab, Municipal, rappel au préalable qu'un budget est une autorisation et non pas une obligation de dépenser. Il croit que c'est quelque chose de très important dans la mesure où la Municipalité est obligée de prévoir un certain nombre de dispositions possibles.

Pour la question des horodateurs, l'investissement peut rapporter de quoi l'amortir très rapidement. C'est lié à toute la question qui doit être reprise de la politique des stationnements dans l'ensemble du village. En effet, il y a quelques endroits particulièrement sensibles sur cette question.

Pour ce qui est du radar c'est une discussion que la Municipalité doit avoir avec Police Riviera. Ça pourrait être un des moyens de commencer à résoudre la question sensible de la tranquillisation de la route des Deux-Villages. Il a été constaté actuellement qu'il y a trop d'automobilistes qui brûlent le feu rouge vers le Café de la Place. Il est possible que le montant budgété ne soit pas utilisé, mais la commune vous demande d'accorder ces montants pour pouvoir négocier cette année sur ces deux mesures.

M. Jean-Luc Burgy se réfère à la page no 35, compte no 410.3156, libellé « Maintenance informatique ». Il remarqué que ce compte a changé de chapitre. En effet, les années précédentes une grande partie de ce compte se trouvait aux chapitres 1 et 6. Actuellement, on le retrouve au poste 4 avec une augmentation globale de CHF 20'000.00, alors qu'au total il y a CHF 150'000.00.

Afin, de ne plus se poser la question d'où viennent ces coûts, serait-il possible d'avoir une fois la récapitulation de ces points informatiques dans un seul poste ou une récapitulation en annexe ?

M. Dominique Epp, Municipal, répond qu'il s'agit d'un poste qui concerne le bureau technique. Ce compte contient notamment la dépense liée au projet « Cartoriviera » qui avait fait l'objet d'une communication orale No 18-2011, lors de la séance du Conseil communal tenue le 5

septembre passé, CHF 20'000.00 et CHF 17'000.00 qui figurent au budget. Pour le solde il s'agit des dépenses d'entretien des différents logiciels.

Il trouve que c'est une très bonne suggestion de faire sur la page de gauche ou en annexe un récapitulatif.

M. Guy Marti revient sur les propos du Municipal M. Claude Schwab concernant les horodateurs. Est-ce que l'argent perçu par les horodateurs une fois mis en place, sera versé sur le compte de la commune ou devra-t-il être versé à Police Riviera ?

M. Claude Schwab, Municipal, réplique qu'il y a une différence entre les amendes qui sont versées à Police Riviera. En effet, la Municipalité touche un petit pourcentage sur ces contraventions. En revanche, en ce qui concerne les horodateurs il s'agit de taxes qui restent en plein pour la commune.

M. Gérard Leyvraz intervient sur la question des horodateurs et radar. Il a bien compris qu'il s'agissait d'une demande d'autorisation et non pas d'une obligation de dépense.

Est-ce que la Municipalité a une stratégie en matière de circulation routière et de parcage ?

Dans ce cas, il lui paraît judicieux que la Municipalité vienne avec une demande d'horodateur qui s'inscrit dans un concept cohérent. A défaut, il trouve que c'est prématuré et rejoint l'intervention du Conseiller Michel Mamin quant à la suppression de cette dépense.

A la lecture du budget, il a constaté que la Municipalité propose aux st-légierins une péjoration de la situation financière de la commune, qui n'exclurait pas, s'il a bien entendu le rapporteur de la COFIN une éventuelle augmentation des impôts. Est-ce vraiment nécessaire à l'égard de la population d'installer un radar ? Dans la mesure où il considère que ce n'est pas une démarche très positive de la part de la Municipalité d'une part, et d'autre part, il lui semble que ça poserait des problèmes de compétence quant au prélèvement des amendes, qui devraient être perçues par Police Riviera. Vu la marge négative d'autofinancement de CHF 180'000.00, il propose la suppression de cette autorisation de dépense, pour essayer d'atteindre un équilibre de cette marge d'autofinancement.

M. Claude Schwab, Municipal, répond qu'il est possible que la réflexion de la Municipalité ne soit pas encore assez avancée à la fin de l'année. Dans ce cas, la commune demandera au Conseil de repousser cette question. Si cette somme n'est pas accordée l'exécutif sera encore moins pressé de trouver des solutions. Il fait remarquer que, quand il y a un poste au budget il y a aussi un aiguillon pour trouver des solutions. En ce qui concerne le radar, rassurez-vous il ne fonctionnera pas que pour les habitants de St-Légier-La Chiésaz. Ils vont vite comprendre qu'étant des régionaux de l'étape, qu'il y a des règles de la circulation à respecter et c'est aussi l'occasion d'obtenir ici quelques contributions de voisins.

M. Daniel Rubli est effaré de la vitesse de certains véhicules sur la route des Deux-Villages et trouve très judicieux d'acquérir un ou deux radars.

M. Alain Bovay, Syndic, se réfère à la page no 37, compte no 430.4272, libellé « Redevances utilisation du domaine public ». Il a été prévu CHF 90'000.00 de revenus. Ce poste comprend les différentes recettes en l'occurrence des macarons de l'ordre de CHF 30'000.00, plus CHF 60'000.00 de rendement des 7 horodateurs. L'installation d'un horodateur moyen ce n'est pas loin de CHF 10'000.00. Il précise que souvent ceux qui payent ce ne sont pas forcément des gens du village, mais les personnes qui viennent travailler dans la commune et qui contribuent aussi à l'aménagement.

La discussion est close.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Service Généraux & Police p. 42 à 43

La discussion est ouverte :

M. Gérard Leyvraz se réfère à la page no 43, compte no 610.3521, libellé « Participation association sécurité Riviera ».

Est-ce qu'il est possible à titre informatif, lorsqu'il y a un budget qui indique des participations à des services intercommunaux, de connaître le détail du budget ?

M. Pierre-Alain Besson informe que le budget de l'Association Sécurité Riviera peut être consulté sur le site internet Police Riviera.

La discussion est close.

7. Sécurité Sociale p. 44 à 45

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier se réfère à la page no 45, compte no 720.3655, libellé « Accueil de jour des enfants ». Elle fait référence au rapport de la COFIN qui indique à la page no 4, ce qui suit : « *La CoFin s'émeut de la croissance annuelle vertigineuse des coûts de l'accueil de jour des enfants (20 % par année). Elle encourage la Municipalité à confronter à la structure officielle les propositions du secteur privé, en termes de coût et de qualité* ». Elle fait trois remarques à propos de cette phrase.

Premièrement à qui la commission des finances s'est-elle adressée pour se renseigner précisément sur cette « ... *croissance annuelle vertigineuse des coûts* ... » ? En effet, la COFIN n'a pris aucun renseignement auprès de la Municipale des affaires sociales, Mme Antoinette Sifferte, ici présente, qui après six mois de législature connaît parfaitement le sujet. Elle n'a pris non plus aucune information auprès de Mme Michèle Pétetin ici présente, représentante du Conseil communal auprès du Conseil de Fondation, qui malheureusement n'était même pas présente lors de la discussion du budget au Conseil de Fondation. Elle n'a pas pris non plus d'information auprès de la Conseillère Tommasina Maurer, camarade socialiste, qui appartient au Conseil de Fondation, Comité de direction de la Fondation. Elle n'a même pas pris contact avec l'intervenante. Elle veut bien que la COFIN est constituée que de Messieurs qui auraient dû prendre contact et information auprès de ces dames. Il lui semble que c'est le lieu de s'émouvoir de ce manque de recherche de renseignements.

Deuxièmement quand elle lit « ... *confronter à la structure officielle les propositions du secteur privé* ... », elle s'interroge quel est le lien avec l'intervention du Conseiller M. Philippe Ducraux au mois de juin de cette année. Il a parlé de Children Palace et a demandé des coûts de comparaison. Elle se permet de faire une toute petite comparaison afin de comprendre bien de quoi il s'agit quand on parle de Children Palace et Pain d'Épice. « *Quand je veux changer la porte pour mon garage j'ai deux solutions. La première je m'adresse à « Lapeyre » pour acheter une porte. Elle vaut ce qu'elle vaut, mais c'est une porte, qui nous permet de rentrer, sortir. Ou bien alors je vais chez Monsieur Philippe Ducraux, ébéniste. La différence c'est quoi ? C'est le prix ! Parce que chez M. Philippe Ducraux c'est beaucoup plus cher, mais c'est quoi d'autre de plus, pourquoi je payerai cher. Parce que quand je vais chez Monsieur Philippe Ducraux je sais qu'il vient prendre les mesures et qu'il viendra poser la porte. Il a des ouvriers qui travaillent impeccablement et qu'ensuite de ça, il prend le temps de parler avec ses clients. C'est ce que l'on appelle la qualité de service.* » Pour Children Palace et Pain d'Épice c'est la même chose. D'un côté il y a la qualité de service et de l'autre côté il y a cette porte qu'on ouvre et que l'on

ferme. Comment expliquez-vous qu'à Children Palace il y a des places libres, alors qu'à Pain d'Épice il y a une liste d'attente de 120 enfants. Pourquoi cette différence ? La différence c'est la qualité.

Troisièmement le Conseiller M. Gérard Leyvraz a demandé s'il est possible à certain endroit d'obtenir le détail des budgets. Ce budget, vous pouvez l'obtenir auprès de la Municipale Mme Antoinette Siffert. En effet, il est plus élevé que l'année dernière. Pourquoi ? Parce que les prestations de la Fondation intercommunale ont augmenté. De quelles prestations s'agit-il ? Par rapport à l'année dernière la Fourchette rouge a ouvert 24 places d'accueil parascolaire supplémentaires l'après-midi, pour permettre aux enfants d'être accueillis après le temps scolaire. En outre 48 places d'accueil préscolaire supplémentaires sont prévues au Grand-Pré à Blonay, dès le 1^{er} août 2012. Elle signale également que le personnel de la petite école de Blonay a été repris à partir du 1^{er} août 2011 et qu'à Blonay également il est prévu un accueil préscolaire à Mon Foyer de 22 places. La Fondation a engagé une secrétaire à 50 % dès le 1^{er} janvier 2012 et actuellement il est mis en place un logiciel de gestion pour toutes les structures du réseau. Raisons pour lesquelles le budget a effectivement augmenté de façon vertigineuse.

M. Eric Rochat réplique que ces Messieurs ont des enfants et qu'ils s'en sentent aussi responsables que leur épouse. Vous reprochez à la commission de ne pas avoir entendu toutes les personnes qui pourraient aller dans le sens de la Fondation. Il fait remarquer que le travail de la commission des finances se fait essentiellement en présence du responsable des finances et du Boursier communal.

Pour reprendre le point III, le budget proposé contient sur la page de gauche un certain nombre d'éléments et de détails. Qui sont reportés sur le rapport de la COFIN en page 4, où il est expliqué en partie ce qui a été appris quant à l'augmentation de certains coûts, dont en particulier ces CHF 90'000.00 et dont il n'est pas certain qu'ils soient dépensés, puisque le projet de garderie semblait à l'époque de la rédaction du rapport retardé à Blonay.

Pour ce qui est de la qualité un règlement ou une avalanche de règlements ne sont pas une garantie de qualité. Il a été observé au fil des années que lorsqu'il est budgété 20 % par année, il s'agit d'une augmentation sauf erreur de sa part qui dure depuis 4 ans. A part, un certain nombre d'éléments et d'une augmentation d'un certain nombre d'élèves de La Tour-de-Peilz, il n'y pas d'autre critère que celui d'une augmentation du fonctionnement. Est-ce que c'est de la qualité ?

Il pense que ce n'est pas à la COFIN de se prononcer. Son rôle c'est d'observer qu'il y a une augmentation croissante et de dire qu'il n'y a aucune raison pour qu'il y ait qu'une garderie. Il faudrait envisager un accord ou une enquête auprès du secteur privé. Il est persuadé que vu le manque, vu la population, ça pourrait être tout à fait intéressant pour des gens d'ouvrir une garderie même si elle n'existe pas à l'heure actuelle.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier fait remarquer au Conseiller Eric Rochat, qu'après lecture du rapport de la COFIN, au point 720, libellé « Prévoyance sociale », page no 4, c'est le seul endroit où la COFIN s'émeut des dépenses.

M. Eric Rochat réplique que c'est le seul point où il y a la plus grande hausse.

M. Alain Bovay, Syndic, informe que la mise à l'enquête de Mon Foyer est prévue pour l'année prochaine. De ce fait, l'ouverture ne pourra pas se faire sur 2012 et le montant budgété ne sera pas dépensé.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier signale au Syndic qu'effectivement Mon Foyer n'a pas été présenté par la Municipalité au Conseil communal de Blonay. Toutefois, la Fondation pour palier au manque de place au niveau du préscolaire utiliserait (conditionnel) une partie de cet argent pour ouvrir quelques places d'accueil préscolaire de la petite enfance. Plusieurs maisons d'habitation ont été visitées par la Fondation pour tenter d'ouvrir quelques places afin de désengorger la situation.

La discussion est close.

- | | | |
|------------|---|-------------------|
| 8. | Services des eaux | p. 46 à 47 |
| 9. | Etablissement scolaire Blonay-St-Légier-La Chiésaz | p. 1 à 4 |
| 10. | Tableau du budget | p. 49 |
| 11. | Tableau des charges par nature | p. 50 |
| 12. | Tableau des produits par nature | p. 51 |
| 13. | Tableau de l'endettement et des intérêts | p. 53 |

La discussion est ouverte sur les points 8 à 13, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Plan des investissements

La discussion est ouverte :

M. Dominique Epp, Municipal, précise que la Municipalité n'avait pas indiqué les chiffres pour le projet d'agglomération. En effet, lors de l'établissement du budget ces chiffres n'étaient pas encore déterminés avec détail. De plus ces investissements liés à ce projet ne seront effectués qu'à partir de 2015.

M. Gérard Leyvraz se réfère à la 2^{ème} ligne qui indique une dépense d'investissement de CHF 2'500'000.00 pour la construction d'une crèche de 44 places.

Est-ce que la Municipalité peut donner plus d'indications sur ce projet ?

M. Gérard Gygli, Municipal, réplique que la Municipalité est à la recherche d'un endroit pour une crèche et qu'elle est en tractation. Lors de la prochaine séance du Conseil communal en 2012, la commune vous proposera un endroit et elle vous demandera de bien vouloir l'approuver, afin qu'elle puisse aller de l'avant dans ce projet.

La discussion est close.

15. Tableau des EPT

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le préavis 26/2011 est accepté à l'unanimité.

8. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Anne Schiltknecht Morier déposée lors de la séance du 3 octobre 2011

Mme Anne Schiltknecht Morier remercie la Municipalité de sa réponse qui la satisfait pleinement. Par la même occasion, elle demande si le Conseil communal peut avoir régulièrement les comptes rendus des séances qui concernent ce projet.

M. Alain Bovay, Syndic, réplique que la Municipalité donnera régulièrement des informations.

9. Information de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

M. Pierre-Alain Besson informe que l'Association Sécurité Riviera, dans sa séance du 24 novembre passé, a approuvé les préavis du début de législature, soit : l'autorisation générale de plaider, les compétences financières du comité de direction en matière des crédits supplémentaires, le plafond d'endettement ainsi que toutes activités à la rétribution et indemnité du reste des membres du comité de direction.

10. Propositions individuelles et divers

M. Jacques Laurent intervient concernant la Fondation de la petite enfance. Pour être plus constructif il propose que celle-ci présente un vrai budget dès l'année prochaine. Plus exactement un business plan qui va aborder tous les sujets et permettra de suivre l'évolution d'année en année.

Mme Antoinette Siffert, Municipale, réplique que la Municipalité a tous les budgets de chaque structure établis par le comité de direction et qu'ils sont à disposition.

M. Jacques Laurent répond qu'il aimerait bien avoir un résumé clair pour le Conseil communal, ce qui permettra de suivre l'évolution de cette Fondation.

Mme Antoinette Siffert, Municipale, a pris note et fera le nécessaire pour le budget 2013.

Mme Marie-Claude Liechti remercie la Municipalité pour la mise en place des bancs de la piscine.

M. Dominique Epp, Municipal, informe que la prochaine séance du comité de pilotage du projet d'agglomération aura lieu le 16 décembre prochain. Une présentation publique qui est destinée aux Municipalités et aux Conseils communaux du district est prévue pour le 20 décembre à 19h00, à La Tour-de-Peilz, Salle des Remparts. Il remercie le Conseil communal d'en prendre note.

M. Guy Marti réplique que la date proposée n'est pas très propice, vu la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 43.

Le Président
Yves Filippozzi

La secrétaire
Patricia Sava